



FRAIS PROFESSIONNELS PAYE ENCORE A TITRE PERSO

Par **MFGPI37**, le **05/11/2010** à **22:25**

Bonsoir,

J'ai reçu ma lettre de licenciement le 08/10/2010. A l'époque où j'étais employé à la société, j'ai contracté un abonnement sur MANAGEO avec ma carte bancaire personnelle car la société n'en possédait pas.

Aujourd'hui, je n'ai pas eu mon remboursement de frais des 2 dernières fiches de frais envoyées en LRAR. Dans le même envoi, j'avais demandé à mon ex-employeur de faire le nécessaire afin que mon compte ne soit plus débité de ces frais étant donné que je ne fais plus partie de la société. Aujourd'hui, je viens de m'apercevoir que mon compte est en prélevé pour des frais que je ne dois plus supporter. Comment puis-je faire pour stopper ces frais prélevés indument sur mon compte et d'autant plus, non remboursé par mon ex-employeur.

Cordialement

MFGPI37

Par **P.M.**, le **05/11/2010** à **23:26**

Bonjour,

A priori, ce n'est pas l'employeur qui peut intervenir sur un compte que vous avez ouvert vous-même et pas plus sur un abonnement que vous auriez souscrit qu'il convient que vous résilieez...

Si vous avez des problèmes pour vous faire rembourser vos frais professionnels, il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Par **MFGPI37**, le **05/11/2010** à **23:31**

Le compte MANAGEO est ouvert au nom de la société et à son adresse mais c'est ma carte bancaire perso qui est débité.

J'ai procédé à la résiliation de l'abonnement, mais celle ci sera effective qu'en novembre 2011. Mon ex-employeur m'a écrit qu'il prenait en charge l'abonnement mais pour l'instant rien n'est fait !!